

Examen professionnel		Paysanne/Responsable de ménage agricole
BP 14	Introduction aux grandes cultures	
Conditions préalables	Le module s'adresse à toute personne s'intéressant aux bases des grandes cultures en Suisse et bénéficiant de connaissances générales correspondant au niveau secondaire II. Il est recommandé de suivre au préalable le module BP04 Jardinage et, si possible, le module BP09 Economie rurale.	
Compétences	<p>Les participant/e-s sont capables de mettre en pratique avec succès les connaissances acquises comme base de décision pour l'orientation de l'exploitation dans son choix des cultures.</p> <p>Au terme du module, les participant/e-s :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. connaissent les techniques de production modernes des céréales, du maïs et du colza; 2. sont en mesure d'évaluer un plan d'assolement simple et, si nécessaire, de proposer des mesures d'adaptation; 3. décrivent le bilan de fumure et en tirent des conclusions pour une exploitation; 4. connaissent les possibilités d'exploitation durable du sol; 5. connaissent les conditions actuelles du marché des céréales, du maïs et du colza et sont en mesure de procéder à une estimation sommaire de la rentabilité des grandes cultures, des procédés et des possibilités de commercialisation; 6. expliquent les principales dispositions légales s'appliquant aux grandes cultures, y compris pour les modes PER / Bio. 	
Contenu	<p>Principes de la durabilité dans l'utilisation et la préparation du sol, choix des variétés, assolement, bilan de fumure, déroulement de la culture, récolte</p> <p>Maladies et parasites les plus fréquents, mesures de prévention et de lutte</p> <p>Marges brutes, aspects économiques des grandes cultures</p> <p>Dispositions légales s'appliquant aux grandes cultures (y compris PER, Bio), surfaces de promotion de la biodiversité</p> <p>Interprofessions, services de conseil et sources d'information</p>	
Durée (heures)	Le module comprend 50 heures (à 60 minutes), dont 30 heures de cours et environ 20 heures pour le travail personnel et l'évaluation du module.	
Evaluation	45 minutes, écrit ou 30 minutes oral (open book : les supports de cours et les notes personnelles peuvent être utilisés)	
Reconnaissance	Le module est capitalisable pour l'obtention du brevet fédéral de paysanne / responsable de ménage agricole.	
Prestataires	Centres de formation agricole et en économie familiale	
Validité	6 ans à partir de l'évaluation de module	
Remarques		

Objectifs détaillés		
Les candidates et les candidats ...		Niveau C*
1.1	... décrivent les cultures des céréales, du colza et du maïs. Ils décrivent le déroulement de ces cultures en tenant compte des particularités régionales.	C3
1.2	... reconnaissent les maladies et les parasites importants des cultures mentionnées à partir des symptômes. Ils évaluent leur impact sur les cultures et proposent des mesures de prévention et de lutte.	C4
2.	... évaluent un plan d'assolement en tenant compte des aspects importants : dispositions légales, dates de semis et de récolte, fertilité du sol, transmission des maladies et des parasites. Sur la base de leurs conclusions, ils proposent des ajustements de l'assolement.	C5
3.	... décrivent le bilan de fumure et en tirent des conclusions pour leur exploitation.	C3
4.	... décrivent les principes de la durabilité dans l'utilisation et le travail du sol et le choix de variétés adaptées aux conditions locales.	C2
5.1	... citent les différentes possibilités de commercialisation.	C2
5.2	... comparent les résultats économiques des principales grandes cultures et en déduisent des possibilités d'optimisation pour leur exploitation.	C4
6.1	... expliquent les dispositions légales applicables aux grandes cultures (y compris PER et Bio). Ils vérifient la conformité de leur exploitation.	C3
6.2	... connaissent les sources d'information, les services de conseil et les interprofessions et les utilisent de manière appropriée pour leur exploitation.	C2

* Niveaux cognitifs selon Bloom